

Dégradations sur les habitations suite à la sécheresse de 2020



Vous constatez sur votre habitation des fissures murales extérieures ou intérieures, des sols fissurés ou autres, et que vous pensez que la cause est la sécheresse ?

Vous pouvez déposer au Service Urbanisme de la Mairie un courrier explicatif, éventuellement accompagné de photos, afin que la municipalité puisse intervenir auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne pour demander à faire classer la commune en état de catastrophe naturelle.